13/Réponse à l'alerte n°100/2021 « Trois journalistes agressés par un agriculteur » (26 mai 2021)

Alerte n°107/2021 reçue le 26 mai 2021 : En septembre 2020, trois journalistes travaillant pour l'émission d'investigation « Envoyé Spécial » ont été agressés par un agriculteur et un grand propriétaire terrien près de la ville d'Arles, alors qu'ils enquêtaient sur la situation des travailleurs détachés dans l'agriculture et leurs conditions de vie. L'agression a été intégrée à l'émission diffusée sur France 2 le 7 janvier 2021. L'enregistrement montre la journaliste Laura Aguirre de Cárcer s'approchant d'une voiture et demandant une interview au propriétaire, dont le visage est flouté. L'agriculteur n'a pas souhaité répondre. Quelques minutes plus tard, l'équipe de télévision filme la camionnette du propriétaire qui réapparaît et accélère, foncant droit sur la caméra et passant à dix centimètres des genoux du caméraman, Thomas Guery, qui s'exclame : « Calme, calme ! ». L'agriculteur, identifié comme étant Didier Cornille, sort de sa voiture et se précipite vers la caméra, qu'il tente d'arracher au caméraman, avant de poursuivre les deux journalistes. « Vous êtes malade de venir chez les gens! », crie le propriétaire, alors que les journalistes, garés sur la route, ne sont pas sur sa propriété. « Il n'hésite pas à nous frapper », précise la voix off d'Aguirre de Cárcer. Dans un article publié par Arrêts sur Images, Thomas Guery raconte : « Il agrippe mon appareil en bandoulière, me tire sur le cou, essaye de me taper, mais n'y arrive pas ». « À un moment, il s'est arrêté, il a gueulé et il est reparti aussi sec ». Aguirre de Cárcer, que l'agresseur a également essayé de frapper, dit avoir pensé qu'il avait « une volonté manifeste d'intimidation ». Deux journalistes ont déposé une plainte, classée sans suite dans un premier temps, avant d'être rouverte par le procureur de la République de Tarascon. Ce qui est considéré comme le plus grand procès sur le travail détaché dans l'agriculture française s'est ouvert le 17 mai 2021 : Trois directeurs de l'agence intérimaire Terra Fecundis, à laquelle Cornille fournit la plupart des logements accueillant les travailleurs détachés, ont été jugés pour « marchandage de main-d'œuvre et travail dissimulé en bande organisée » de 2012 à 2015.

Réponse des autorités françaises :

Le 10 septembre 2020, Laura Aguirre de Carcer et Thomas Guery, respectivement journaliste et caméraman pour France Télévision, ont déposé plainte auprès de la brigade autonome territoriale de la compagnie de gendarmerie d'Arles, pour des faits de violences volontaires qu'ils auraient subies le jour même, à l'occasion du tournage d'un reportage sur les conditions de vie des travailleurs agricoles, de la part de M. Didier Cornille, impliqué dans plusieurs enquêtes à ce sujet.

Les plaignants ont communiqué chacun un certificat médical ne prescrivant aucune incapacité totale de travail ainsi qu'une clé USB contenant trois fichiers relatifs à cette agression.

Le procureur de la République de Tarascon a décidé, le 10 mars 2021, de l'engagement de poursuites par l'officier du ministère public devant le tribunal de police contre M. Didier Cornille pour des faits de violences n'ayant pas entrainé d'incapacité totale de travail au préjudice de M. Guery et a cité le mis en cause à l'audience du 18 octobre 2021 pour ces faits.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression.